

DEPARTEMENT DE L' AISNE

*** * * ***

**PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
INONDATIONS ET COULEES DE BOUE
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE
BRUYERES ET MONTBERAULT, CHERET, PARFONDRU, VESLUD.**

*** * * ***

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A

Mr le Préfet de l' Aisne

Enquête publique du 07 septembre au 09 octobre 2015

DEPARTEMENT DE L' AISNE

DEPARTEMENT DE L' AISNE



PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS ET COULEES DE BOUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BRUYERES ET MONTBERAULT, CHERET, PARFONDRU, VESLUD.

Conclusions du Commissaire enquêteur

L'enquête publique, prescrite par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2015 portant sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue des communes de Bruyères et Montbérault, Chérêt, Pardondru et Veslud, s'est déroulée du 07 septembre au 09 octobre 2015.

La publicité légale- affichage en mairies et publication dans les journaux L'Aisne Nouvelle et l'Union- a été observée et renforcée par un avis d'enquête diffusé par la municipalité de VESLUD.

Aucune omission ou anomalie pouvant mettre en cause le projet ou la constitution du dossier d'enquête ou sa consultation n'a été relevée.

Un exemplaire du dossier, accompagné d'un registre d'enquête, a été mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête dans la mairie de chaque commune concernée où il pouvait être consulté aux jours et heures d'ouverture des ces mairies et lors des cinq permanences de trois heures assurées par le Commissaire enquêteur. Au moins une permanence a été effectuée dans chaque mairie.

La composition du dossier permettait au public et aux élus de bien appréhender l'importance des enjeux. Cependant, est cela reste une question récurrente dans ce genre d'enquête, la lecture des documents graphiques versés au dossier reste fort peu aisée en raison de l'échelle utilisée : trop différente de celle des documents cadastraux elle ne permet pas une superposition ou une comparaison des documents.

La durée de l'enquête, les mesures de publicité, la répartition des permanences et les horaires choisis pour celles-ci concourraient à une bonne information du public et permettraient à chacun de consulter le dossier et de faire des remarques, observations ou contrepropositions.

Les Maires des communes, entendus par le Commissaire enquêteur afin de recueillir leurs avis et remarques, et les Conseils Municipaux donnent un avis favorable au projet.

Cependant le public ne s'est que très peu intéressé à cette enquête; aucune observation n'a été enregistrée et aucun courrier n'a été adressé au Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur considère que :

Les modifications apportées par le projet de révision soumis à l'enquête publique permettent la réalisation d'un nouveau zonage tant pour les zones à risques d'inondation que de coulées de boue, mieux étudié, plus précis et plus proche de la réalité du terrain.

Les demandes formulées par les mairies ont été prises en compte

Les zones marron existant dans le PPRicb initial et qui pénalisaient les communes sont supprimées, les erreurs de zonage sont corrigées, ce qui permet de libérer des espaces pouvant être ouverts à l'urbanisation et contribuer ainsi à l'essor des villages.

L'ensemble des modifications prévues par cette révision, au regard de des prescriptions, interdictions ou réserves à la construction exposées dans le règlement, ne s'éloignent pas de l'esprit d'un PPR qui a pour vocation d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les zones à risques.

En conclusion de cette enquête, après avoir relaté les modalités de l'enquête, analysé le dossier, entendu les maires des communes concernées et m'estimant neutre et indépendant par rapport aux divers acteurs de cette procédure, j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de Révision du Plan de Prévision de Risques d'Inondations et Coulées de boues des communes de Bruyères et Montbérault, Chérêt, Parfondru et Veslud.

Le 27 octobre 2015

Le Commissaire enquêteur

Y VARLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Varlet', written over a vertical line. The signature is stylized and somewhat cursive.

